

Nord vaudois-Broye

Yverdon fait face à une pluie de recours contre sa taxe déchets

Introduite fin 2018, la taxe sur les ordures aurait soulevé plus de 1000 recours

Erwan Le Bec

La taxe aux déchets continue de faire des siennes à Yverdon. Il y avait déjà eu un houleux débat au conseil communal et une suite d'investives sans fin sur les réseaux sociaux une fois la douloureuse (91 fr. 55 par adulte) adressée aux citoyens. L'ultime commune vaudoise à se mettre en conformité avec la loi, qui prévoit depuis 1997 une taxe pour l'élimination des ordures en sus du prix du sac, avait in extremis mis en place son règlement fin 2018 sous le regard du Canton agacé.

Nouvel épisode, Yverdon fait face à une benne de recours: 1024

aux dernières nouvelles. Bien plus selon certaines sources. Si la totalité des recours venait à être acceptée, c'est ainsi quelque 140 000 francs, au bas mot, qui seraient remis en question. Une brouille par rapport à l'ensemble des finances de la deuxième ville du canton. Un peu plus embêtant si on met la somme en regard d'une taxe qui devait rapporter 2,4 millions, mais dont le bénéfice sera grevé de mesures (aides ou allègements de facture) pour les plus démunis.

Car le débat sur la politique sociale à adopter en la matière reste en effet à faire, et il est actuellement l'objet de discrètes tractations interpartis. Au début de l'affaire, la gauche yverdonnoise demandait des compensations allant jusqu'à 50% du montant perçu par la taxe. Dans cette hypothèse, les recours déposés, s'ils gagnaient, ponctionneraient déjà plus du 10% du pactole restant.

Ce qui est plus pénible, témoignent des élus sous couvert d'ano-

1024

Selon nos informations, c'est le nombre de recours contre la nouvelle taxe forfaitaire reçus par la commission yverdonnoise.

nymat, c'est la suite. Habituellement peu sollicitée, la commission des recours est sous l'eau, et pour des mois. «Il va falloir examiner les cas les uns après les autres, alors que l'administration veut déjà envoyer les factures pour l'année 2019», soupire un de ses membres.

De quelle nature sont les recours? Il y a des seniors à l'AVS, qui devraient bénéficier d'un abattement de 50% mais sont taxés parce qu'ayant moins de 65 ans. Il y a des citoyens ayant déménagé de longue date. Il y a tous ceux qui dénoncent l'effet rétroactif de la taxe, facturée en

2018, afin de tenir le budget. Or, selon une jurisprudence qu'examine la commission, un règlement ne pourrait être rétroactif que s'il le mentionne. Ce qui n'est pas le cas. Il y a encore des recours d'entreprises qui dénoncent la lourdeur de la facture. Il y a des personnes à faibles revenus, qui apprécient peu ne pas avoir été retenues pas le dicastère socialiste en charge. Et il y a des bénéficiaires de l'EVAM et de l'assistance, qui doivent aller l'un après l'autre demander une exonération. En résumé? Une belle cacophonie. «On n'avait plus le choix, la taxe a été lancée dans l'urgence, confie une source à la Commune, sous couvert d'anonymat. On en paie maintenant les conséquences.»

Les proches du dossier estiment que les effets sur le budget 2019 et 2020 seront minimes. Le fond du dossier, à défaut de la corbeille, est par contre rouvert. «Les seniors ont été exonérés de manière électoraliste, dénonce une

élue de gauche. Il manque encore une logique sociale et environnementale.» Pour sa part, l'UDC Ruben Ramchurn pointe du doigt le manque à gagner, et souligne que le revenu des sacs taxés est déjà inférieur à ce qu'il devrait financer. «Il va falloir se demander s'il ne faut pas progressivement augmenter le prix des sacs, mais ce sera alors dans toute la région. Et pour le reste, imaginer des mesures de compensation avec une baisse des impôts, ou des aides aux camps de ski. Il faut essayer de faire baisser cette taxe forfaitaire.» Un élu socialiste enchaîne, à l'adresse du dicastère en mains PLR. «À voir, ou on devra peut-être augmenter le prix de la taxe elle-même pour compenser. Ce qui va être difficile vu la grogne des gens et la façon, peu habile, dont elle a été communiquée aux habitants.»

La Ville s'est d'ailleurs refusée, pour l'heure, à toute communication.

La boursière ne piquait pas dans la caisse

Cheiry (FR)
L'Exécutif reprochait à son ancienne collaboratrice d'avoir ponctionné 9500 francs. Elle a été blanchie

L'ancienne secrétaire et boursière de Cheiry, dans la Broye fribourgeoise, a commis d'importantes erreurs dans la tenue de la comptabilité. Pas suffisamment graves, toutefois, pour que ses agissements relèvent du pénal. Ce sont en substance les conclusions du procureur général adjoint Raphaël Bourquin, qui a classé la procédure ouverte par la Commune contre son ancienne employée.

Elle était accusée d'avoir soutiré de l'argent lors d'opérations en lien avec la recharge des cartes de déchetterie en 2016 et 2017. Le montant d'abord calculé à 11 091 fr. avait été ramené à 9417 fr. L'enquête n'a pas permis d'établir si les sommes avancées par l'Exécutif étaient le fait d'erreurs ou d'oublis de comptabilisation ou s'il s'agissait de soustractions dans la caisse. En outre, le défaut de surveillance et de vérification des comptes et de la caisse a rendu impossible la détermination exacte du montant. L'ancienne collaboratrice a par conséquent été lavée des soupçons d'appropriation illégitime, d'abus de confiance, de vol et de gestion déloyale qui pesaient sur elle.

Au vu des erreurs commises, le Ministère public a ramené à moins de 4000 fr. les 8300 fr. d'indemnité réclamée pour ses frais d'avocat et à 600 fr. l'indemnité pour le dommage subi. Et il a refusé de lui octroyer la somme qu'elle demandait pour le tort moral subi.

Cheiry occupe décidément bien les autorités cantonales. En novembre, le préfet Nicolas Kilchoer avait livré les conclusions de l'enquête administrative dirigée contre le village. Le fonctionnement de son administration et de son Exécutif était dans le collimateur de l'État. Entre 2012 et 2018, treize conseillers communaux (les municipaux pour parler vaudois) et cinq collaborateurs communaux - dont la boursière - avaient donné leur sac. Divers manquements et certaines légèretés dans la conduite des dossiers ayant été découverts, le syndic aurait dû être averti et se serait vu retirer sa fonction. Mais il avait démissionné un mois avant l'annonce de la sanction. **F.R.A.**

L'Hôpital intercantonal de la Broye fête deux décennies de succès

Santé
Premier établissement hospitalier intercantonal de Suisse, le HIB a été créé le 1^{er} avril 1999

Ce n'était pas une farce! Lundi main, café et croissants étaient offerts pour les quelque 500 employés de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) actifs sur l'un des deux sites, en ce 1^{er} avril. La direction de l'établissement marquait ainsi le 20^e anniversaire de la fusion des hôpitaux de Payerne et d'Estavayer-le-Lac. Cela à une époque où la libre circulation des patients n'allait pas de soi.

«On sentait bien qu'il fallait travailler ensemble, sinon nos établissements étaient condamnés à fermer à moyen terme», relevait le Dr Edmond Pradervand, entré au comité de l'Hôpital de Payerne il y a 32 ans et qui vient de quitter le Conseil d'établissement. Comme toutes les personnes en poste en 1999 et en 2009, il était également invité par l'établissement de soins des Broyards, deux décennies plus tard. La journée lançait des festivités étendues sur l'an-



S'il planche sur l'agrandissement de son site payernois, le HIB ne manque pas d'entretenir ses infrastructures actuelles, ayant récemment inauguré un laboratoire high-tech. JEAN-PAUL GUINNAUD

née, mêlant conférences, rédaction d'une plaquette historique ou portes ouvertes le 21 septembre.

Si le HIB a longtemps vécu sous le régime d'un contrat de société

simple, il dispose désormais d'un statut juridique d'établissement autonome de droit public. «Sur Vaud, les hôpitaux de zone relevaient du droit privé, tandis que sur

Fribourg, les associations de communes propriétaires avaient un caractère de droit public», se souvient l'ancien préfet fribourgeois Jean-Luc Baechler, cheville ouvrière du

rapprochement en sa qualité de président de l'assemblée de communes possédant le site staviacois.

Si le nombre de lits n'a que peu varié sur 20 ans (105 à Payerne pour les soins aigus et 47 à Estavayer-le-Lac pour la réadaptation), le HIB proposait 307 ETP lors de la fusion. Désormais, il réunit près de 800 collaborateurs, qui recevront un jour de congé supplémentaire «spécial 20^e» à prendre durant l'année. «La durée moyenne du séjour est passée de 8,8 jours à 5 jours, attestant de l'efficacité de la prise en charge», se réjouit Charly Haenni, président du Conseil d'établissement.

«Pour la population broyarde, dont la croissance démographique est forte, il est important de construire les 20 prochaines années», concluait Laurent Exquis, actuel directeur du HIB. Cela passera notamment par la présentation du projet d'extension du site de Payerne avec un nouvel hôpital à l'horizon 2023. Le résultat du mandat d'études parallèles lancé au printemps 2018 sera dévoilé le 28 mai. Le HIB fête son passé en dévoilant son futur. Joli clin d'œil. **S.G.**

PUBLICITÉ

ÉVÈNEMENT

MORGES-SOUS-RIRE

FESTIVAL D'HUMOUR DU 17 AU 22 JUIN

RÉSERVE MEMBRES CLUB

-10%

morges sous-rire
festival d'humour
17 au 22 juin 2019

24 heures vous offre un rabais de 10% (2 rabais max. par carte), valable sur tous les spectacles du festival Morges-sous-Rire. Pour sa 31^e édition, le Festival rassemble du 17 au 22 juin 2019 plus de 30 spectacles présentant les incontournables de l'humour francophone, le top des humoristes en vogue et les nouveaux talents d'aujourd'hui.

Au programme, notamment, de cette édition:

Gala Eric Antoine, Laura Laune, Yann Marguet, Brigitte Rosset et Frédéric Recrosio, Chantal Ladesou, Messmer, Gala Marie-Thérèse Porchet, Jean-Marie Bigard, Cauet, les Chevaliers du Fiel.

Retrouvez la programmation complète sur www.morges-sous-rire.ch.

Le rabais sera appliqué sur toute commande faite entre le 2 et le 11 avril 2019, dans la limite des places disponibles. Les billets peuvent se commander uniquement par téléphone au numéro 021 804 97 16 en mentionnant votre numéro d'abonné.

Comment devenir membre du Club?
Être abonné semestriel ou annuel complet (6 jours). Retrouvez tous vos avantages (valables sur présentation de votre carte Club) sur www.24heures.ch/club. Abonnements et renseignements: 0842 824 124

CLUB **24heures**

L'HIB, établissement hospitalier valdo-fribourgeois, est né en 1999 par la création d'une société simple

Vingt ans d'entente intercantonale



Les Grands Conseils fribourgeois et vaudois ont avalisé, en 2013, la convention intercantonale donnant à l'HIB (ici le site de Payerne) le statut d'établissement autonome de droit public. Alain Wicht-archives

QUELQUES CHIFFRES

» En 2018, sur l'ensemble des deux sites:

- 5400** patients hospitalisés
- 40 000** journées d'hospitalisation
- 41 100** examens de radiologie
- 610** naissances
- 39 700** admissions aux urgences
- 1 mio** d'analyses par le laboratoire
- 95 mio** de francs de budget

« STÉPHANIE BUCHS

Payerne » «C'était une question de vie ou de mort!» Jean-Luc Baechler, préfet de la Broye fribourgeoise au moment de la naissance de l'Hôpital intercantonal de la Broye, en 1999, pose d'emblée le contexte historique. La planification hospitalière cantonale dévoilée en 1989, intitulée «Médiplan», annonçait la mort des hôpitaux de district. «Le site d'Estavayer-le-Lac était alors voué à disparaître et celui de Payerne ne devait survivre qu'à moyen terme.» L'ancien préfet participait hier matin à un déjeuner auquel les responsables actuels de l'HIB avaient convié les personnalités en fonction au moment de sa création. Parallèlement, les médias étaient conviés à une présentation des points forts de cette année anniversaire. L'occasion aussi de faire le point sur l'évolution de l'établissement.

Collaborer pour survivre
Egalement présent à l'HIB en ce lundi matin, Raymond Maendly, doyen du collège des médecins à Payerne au début de

l'HIB, insiste sur le rôle déterminant de l'ancien préfet broyard: «On doit à Jean-Luc Baechler la réalisation de ce projet, ses relais politiques ont été essentiels.»

Autre personnage politique actif à cette période, Charly Haenni était alors député au Grand Conseil fribourgeois. Aujourd'hui devenu président du conseil d'établissement de l'HIB, il relève quelques éléments qui ont marqué ces dernières années. Tout a commencé par la constitution d'une société simple en 1999. «Nous avons réussi à convaincre les deux établissements qu'une collaboration était indispensable à leur survie, surtout avec cette menace de Médiplan», note Jean-Luc Baechler qui a d'abord privilégié la forme juridique la moins compliquée. La structure a fonctionné sous cette forme, avec le pouvoir aux associations de communes, jusqu'en 2013, date à laquelle une convention intercantonale a été avalisée par les deux Grands Conseils, «donnant à l'HIB un statut d'établissement autonome de droit public», complète Charly Haenni.



Jean-Luc Baechler

«Nous avons réussi à convaincre les deux établissements»

Peu avant, en 2012, l'introduction du nouveau système de catalogue des forfaits par cas «a considérablement modifié l'approche de la facturation des prestations hospitalières, ce qui ne fut pas facile à appréhender». Car l'histoire de l'HIB ne s'est pas déroulée comme un long fleuve tranquille.

On se souvient, par exemple, du personnel soignant qui avait lancé une pétition en 2016 pour exprimer son mécontentement par rapport au choix de la CCT par les dirigeants de l'établissement.

Laboratoire intercantonal
Une telle structure qui doit tenir compte non seulement des sensibilités culturelles de deux cantons mais également des exigences de deux systèmes de santé différents, présente-t-elle tout de même une certaine lenteur dans son processus de décision? «Bien entendu», concède Charly Haenni. Mais l'avenir se dessine avec des défis qui se concrétisent gentiment. A commencer par le choix du projet lauréat pour l'agrandissement de la structure, qui sera dévoilé en mai. «Nous espérons une mise à

l'enquête en 2022», précise Charly Haenni.

Les autorités fribourgeoises et vaudoises saluent cette expérience intercantonale. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat vaudois chef du Département de la santé et de l'action sociale, relève d'ailleurs: «Du fait de sa position dans la Broye intercantonale, l'HIB peut être considéré comme une sorte de laboratoire dans lequel des projets peuvent être menés à une échelle locale pour ensuite être généralisés.»

L'HIB a encore de nombreux défis à gérer, comme le renforcement des liens avec les médecins de premier recours. Et aussi, entre autres, l'augmentation

démographique de la région, couplée à un vieillissement de la population. Le ministre vaudois voit encore une autre mission pour l'HIB: «Réunir au sein d'une seule structure intercantonale les services de soins à domicile vaudois et fribourgeois, et l'hôpital.»

Si l'HIB n'est pas dans l'aisance financière, il semble toutefois assez loin de l'image lancée à l'époque par l'ancien bouillonnant député de Forel, feu Louis Duc, qui craignait que les patients ne soient transportés de Payerne à Estavayer-le-Lac, tantôt «en bétailière», tantôt «en fourgon cellulaire», faute de moyens financiers... »

UNE PUBLICATION HISTORIQUE

Une dizaine d'événements sont prévus cette année par les responsables de l'HIB pour fêter son 20^e anniversaire. A commencer par le vernissage, en août, d'une publication retraçant l'histoire de la médecine et la genèse des hôpitaux dans la Broye, du Moyen Age à nos jours. Forte d'une trentaine de pages, elle sera tirée à 2000 exemplaires. Le 21 septembre, une journée portes ouvertes est prévue simultanément sur les deux sites (Payerne et Estavayer) alors que quelques jours auparavant, le 18, une cérémonie officielle aura célébré ce 20^e anniversaire. **SB**

Employé de l'abattoir d'Avenches condamné

Animaux » Un employé de l'abattoir d'Avenches a été condamné par le Ministère public vaudois à une amende de 250 francs pour avoir mal immobilisé et peiné à étourdir un cabri avant la saignée, comme l'a récemment indiqué la NZZ am Sonntag. Ceci à la suite d'une vidéo diffusée en décembre 2017 par l'association Pour l'égalité animale (PEA). Tout comme d'autres groupes semblables, l'organisation Tier im Recht (TIR), basée

à Zurich, avait notamment déposé une plainte, estimant que la loi fédérale sur la protection des animaux avait été violée.

«Nous trouvons cette amende ridicule, car seule cette action, visible sur la vidéo de PEA, a été punie», réagit Alexandra Spring, collaboratrice juridique de TIR, estimant que le reste de ses dénonciations vis-à-vis de l'abattoir n'a pas été pris en compte par le Ministère public. » **LISE-MARIE PILLER**

Nouveau siège Raiffeisen à l'enquête

Domdidier » Sise à la route Pré-de-la-Cour à Domdidier, la banque Raiffeisen Broye Vully Lacs va déménager son siège d'une centaine de mètres. La société coopérative prévoit de s'installer au centre du village, au bord de la route Vy-d'Avenches. Elle a acquis une ferme datant de 1874 et compte la transformer et construire une annexe. Le projet est soumis à l'enquête publique, annonce la dernière Feuille officielle du canton de Fribourg.



La ferme existante sera transformée. Le projet retenu mêle l'ancien et le moderne. Image de synthèse/Savioz Fabrizzi architectes

«Notre objectif est de déplacer nos activités sur ce site. Pour l'heure, nous n'avons pas encore décidé de la future affectation de nos locaux actuels», indique Denis Chanez, assistant de direction de Raiffeisen Broye Vully Lacs. Selon le devis estimatif, le groupe va investir environ dix millions de francs dans ce projet (y compris l'achat du terrain). Les travaux devraient durer une année et demie. Si tout se passe comme prévu, la mise en service devrait intervenir fin 2020, voire début 2021. » **DELPHINE FRANCEY**